

**COMMUNE DE CHÂTELLERAULT****Délibération du conseil municipal**

du 7 février 2019

n°12

page 1/3

**EXTRAIT :****Nombre de membres en exercice : 39**

**PRESENTS ( 26 ) :** JP. ABELIN, M. LAVRARD, J. MELQUIOND, L. RABUSSIÉ, P. MIS, M. BEN EMBAREK, F. BRAUD, G. MAUDUIT, J. DUMAS, B. ROUSSENQUE, D. BEAUDEUX, JC. GAILLARD, JP. MEUNIER, G. MESLEM, E. PHILIPPONNEAU, A. BEN DJILLALI, F. BRAILLARD, H. PREHER, T. BAUDIN,, P. BARAUDON, G. MICHAUD, F. MERY, C. PAILLER, S. LANSARI CAPRAZ, L. BRARD, L. GUILLARD.

**POUVOIRS ( 12 ) :**

C. FARINEAU mandante a pour mandataire JP. ABELIN  
 E. AZIHARI mandante a pour mandataire J. MELQUIOND  
 N. CASSAN FAUX mandante a pour mandataire P. MIS  
 AF. BOURAT mandante a pour mandataire M. RABUSSIÉ  
 Y. ERGÜL mandant a pour mandataire M. BEN EMBAREK  
 M. MONTASSIER mandante a pour mandataire F. BRAUD  
 K.WEINLAND mandante a pour mandataire F. MERY  
 Y. GANIVELLE mandant a pour mandataire P. BARAUDON  
 M. METAIS mandante a pour mandataire S. LANSARI CAPRAZ  
 C. PAILLER mandant a pour mandataire G. MICHAUD  
 E. FARHAT mandant a pour mandataire M. LAVRARD  
 E. AUDEBERT mandant a pour mandataire

**EXCUSES ( 1 ) :**

A. LAURENDEAU

**Nom du secrétaire de séance : Jacques DUMAS****RAPPORTEUR : Monsieur Philippe MIS**

**OBJET : Déploiement de la vidéoprotection sur les espaces publics et création d'un Centre de Supervision Urbaine – Réajustement des crédits de paiement**

*Le projet de vidéoprotection était programmé par les crédits d'investissement des exercices 2017, 2018 et 2019 à hauteur de 600 000 € TTC défini par délibération n°18 du 21 décembre 2017 comme suit :*

	2017	2018	2019	2020	TOTAL
<b>DEPENSES</b>					
Assistance à maîtrise d'ouvrage + prestations particulières (études d'exécution, formation, panneaux d'informations etc...)	30 000 €	15 000 €	9 000 €	9 000 €	63 000 €
Création du CSU		87 000 €	25 000 €	35 000 €	147 000 €
Installation des caméras		108 000 €	126 000 €	156 000 €	390 000 €
<b>TOTAL DEPENSES en € HT</b>	25 000 €	175 000 €	133 333 €	166 666 €	500 000 €
<b>TOTAL DEPENSES en € TTC</b>	30 000 €	210 000 €	160 000 €	200 000 €	600 000 €
<b>RECETTES</b>					

"Acquitté en PREFECTURE le:" 13/02/2019

# COMMUNE DE CHÂTELLERAULT

## Délibération du conseil municipal

du 7 février 2019

n°12

page 2/3

Subventions de l'Etat (FIPD)		63 000 €	48 000 €	60 000 €	171 000 €
Autofinancement Ville	30 000 €	147 000 €	112 000 €	140 000 €	429 000 €
<b>TOTAL RECETTES</b>	<b>30 000 €</b>	<b>210 000 €</b>	<b>160 000 €</b>	<b>200 000 €</b>	<b>600 000 €</b>

*L'étude technique réalisée par le cabinet Althing a nécessité de nombreux échanges avec le service commun numérique et le service aménagement urbain afin de construire un projet cohérent avec l'existant et de rechercher toutes les mutualisations possibles. La réalisation de l'étude a donc été plus longue que prévue. Il convient donc de répartir les crédits de paiement jusqu'à l'exercice 2020 pour un même montant global d'autorisation de programme.*

*Par ailleurs ce projet est éligible au Fonds Interministériel de Prévention de la Délinquance (FIPD), la subvention sera à hauteur de 20 à 40% du projet.*

*Les travaux ont débuté comme prévu courant premier semestre 2018, année qui a vu l'installation des 15 premières caméras dans l'espace public.*

*Il est proposé au conseil municipal de modifier la programmation pluri-annuelle du projet.*

\*\*\*\*\*

**VU** la stratégie nationale de prévention de la délinquance et le plan départemental de prévention de la délinquance de la Vienne 2013/2017,

**VU** la stratégie locale de prévention de la délinquance 2011 - 2014

**VU** la stratégie locale de prévention de la délinquance 2015 - 2018

**VU** les articles L 2311-3 et R 2311-9 du code général des collectivités territoriales relatifs aux autorisations de programme et crédits de paiement,

**VU** la délibération du conseil municipal n°8 du 15 décembre 2016 créant une autorisation de programme pour l'installation d'un système de vidéoprotection dans les espaces publics et la création d'un Centre de Supervision Urbain,

**VU** la délibération du conseil municipal n°18 du 21 décembre 2017 créant une autorisation de programme pour l'installation d'un système de vidéoprotection dans les espaces publics et la création d'un Centre de Supervision Urbain,

**CONSIDÉRANT** l'opportunité de développer un système de vidéoprotection sur le territoire châtelleraudais en déployant la vidéoprotection sur les espaces publics,

**COMMUNE DE CHÂTELLERAULT****Délibération du conseil municipal**

du 7 février 2019

n°12

page 3/3

**CONSIDERANT** la nécessité de créer une autorisation de programme destinée à financer les différentes dépenses de cette opération sur plusieurs exercices budgétaires,

Le conseil municipal, ayant délibéré, décide :

- de modifier la programmation pluri-annuelle d'un montant de 600 000 € TTC pour l'installation d'un système de vidéoprotection sur les espaces publics,
- Les crédits de paiements (montants TTC) seront inscrits aux budgets de la ville de Châtellerault, selon le calendrier prévu dans le tableau ci-dessous :

Installation d'un système de vidéoprotection sur les espaces publics  
opération 123 sous fonction 112 service gestionnaire 4510

	2017	2018	2019	2020	TOTAL
<b>DEPENSES</b>					
Assistance à maîtrise d'ouvrage + prestations particulières (études d'exécution, formation, panneaux d'informations etc...)	29 400 €	6800 €	9 000 €	9 000 €	54 200 €
Création du CSU	0 €	0 €	100 000 €	20 000 €	120 000 €
Installation des caméras	0 €	121 200 €	180 000 €	124 600 €	425 800 €
<b>TOTAL DEPENSES en € TTC</b>	<b>29 400 €</b>	<b>128 000 €</b>	<b>289 000 €</b>	<b>153 600 €</b>	<b>600 000 €</b>
<b>RECETTES</b>					
Subventions de l'Etat (FIPD)	0 €	10 800 €	124 000 €	61 440 €	196 240 €
Autofinancement Ville	29 400 €	117 200 €	165 000 €	92 160 €	403 760 €
<b>TOTAL RECETTES</b>	<b>29 400 €</b>	<b>128 000 €</b>	<b>289 000 €</b>	<b>153 600 €</b>	<b>600 000 €</b>

- d'autoriser le Maire, ou son représentant, à signer toutes les pièces relatives à ce dossier,

**POUR :** 36  
**CONTRE :** 2 P. BARAUDON (+ 1 pouvoir)  
**ABSTENTIONS :** 0

Certifiée exécutoire

Par le maire de CHATELLERAULT  
Publié à la mairie, le 4 FEV 2019

Suite à une erreur matérielle, remplace la délibération télétransmise le 08/02/2019

Pour ampliation,  
Pour le maire et par délégation,  
La responsable du service juridique  
Nadège GROLLIER



"Acquitté en PREFECTURE le:" 13/02/2019

